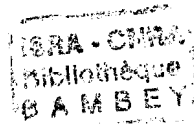


CN930012
E170
GAY

ECONOMIE DE LA PRODUCTION

SECTEUR-CENTRE-SUD, KAOGLACK

Responsable: Natar GAYE



=====

RAPPORT ANNUEL 1992

=====

PERSONNEL :

Natar GAYE (economiste)

Cheikh DIOUF (enquêteur)

Décembre 1992

CM/CC - B/M/K - S.D.I.	
Date	01/02/93
Page	177/93
Année	
Reçu par	AM

I. RAPPEL DES JUSTIFICATIFS ET OBJECTIFS GENERAUX

La Nouvelle Politique Agricole mise en oeuvre depuis 1985 repose sur le principe fondamental du désengagement de la puissance publique. Il s'agit de "libérer les paysans des contraintes structurelles négatives pour les rendre maîtres de leur destin". Les mesures d'ajustement vont surtout dans le sens d'une réorganisation des producteurs responsabilisés, de la restriction des facilités de crédit officiel et de la revitalisation du partenariat avec les opérateurs privés. L'objectif ultime est de "redynamiser" l'économie rurale en stimulant les initiatives au niveau de tous les acteurs. Toutefois, les approches adoptées vis-à-vis de ces derniers se fondent sur des hypothèses concernant leurs capacités, leurs motivations et leur comportement qui détermineront l'impact réel des différentes mesures.

Nos activités de recherches visent principalement à apporter un éclairage factuel permettant d'apprécier et de réajuster au besoin la politique agricole par rapport à ses hypothèses de base, ses objectifs et ses stratégies. Il s'agit en d'autres termes de contribuer à établir une jonction dynamique permanente entre les "macro-politiques" et les "micro-pratiques" dans le secteur agricole en grande évolution.

II. ACQUIS ET ETAT D'AVANCEMENT

Le programme implémenté depuis 1986 couvre les régions de Fatick et Kaolack qui forment le coeur du bassin arachidier. Un important dispositif de collecte d'informations a été progressivement mis en place. L'échantillon se compose de 240 exploitations agricoles réparties sur 78 villages, de 60 sections villageoises, 52 coopératives-mères.

Le second volet de nos activités porte sur la consolidation des

90 groupements de producteurs, 40 Organismes Privés Stockeurs et 90 forces travaillant sur le matériel de culture attelée. Les études menées portent sur des thèmes très variés dont les principaux ont trait aux facteurs de production, aux structures coopératives et groupements de producteurs, au crédit, à l'intervention des opérateurs privés en milieu rural, à la promotion des cultures vivrières etc. Par ailleurs, le suivi de campagne réalisé depuis 1986 à l'échelle des 240 exploitations a permis de constituer une base de données avec des variables-cles et leur évolution. L'accent est mis sur l'approvisionnement des producteurs en intrants, la main d'oeuvre agricole, le matériel et la force de traction, les cultures et la fertilisation, la production et son utilisation, les investissements et desinvestissements, etc. Ce suivi permet à terme de dégager les grandes tendances liées aux effets de la politique agricole à l'échelle des unités de production.

III. ACTIVITES MENEES EN 1992 ET PRINCIPAUX RESULTATS

3.1 Activités menées

Au cours de l'année 1992, nous avons pu finaliser l'étude sur le mouvement associatif des producteurs ruraux dans les régions de Leroix et Kadiack. Il s'agissait d'approfondir nos premières investigations sur les groupements qui se développent en marge des structures coopératives officielles. Au total, 82 groupements ont été étudiés en mettant l'accent sur leurs caractéristiques structurelles, leur genèse et la motivation des initiateurs, leurs ressources financières, humaines et matérielles, leurs relations institutionnelles, leurs performances économiques et leur impact sur le plan communautaire.

Le second volet de nos activités portent sur la consolidation des

données du suivi des exploitations agricoles réalisé depuis 1986. Cela a permis de cerner leur évolution structurelle notamment sous l'angle de leurs capacités productives.

Nous avons enfin rédigé une synthèse des acquis sur la période 1986-1992 en rapport avec l'expiration de notre projet avec le CRDI.

3.2 Principaux résultats

3.2.1 Etude sur le mouvement associatif

La prolifération des Groupements d'Intérêt Economique (GIE) en milieu rural s'inscrit dans la mouvance des mutations généralisées de l'environnement institutionnel. La déchéance des structures coopératives suite à la restriction du crédit, l'émergence de nouveaux partenaires ainsi que d'une nouvelle philosophie d'intervention et le souci de sécuriser les revenus en diversifiant les activités ont joué un rôle décisif dans la propagation des groupements. Même si son nombre d'entre eux n'existent que par le nom, le concept de GIE suscite plus de mobilisation que celui de section villageoise. Les deux types d'organisation présentent des différences majeures dont la plus importante a trait aux conditions de mise en place. Bien que l'adhésion soit libre de part et d'autre, le principe de choix mutuel des associés est de règle dans les GIE. Tel n'est pas le cas avec les sections villageoises créées par l'Etat qui en fixe les limites géographiques. La seconde différence de taille concerne les catégories de personnes retrouvées dans chacune des deux formes d'organisation. Tandis que les femmes et les jeunes n'ont pratiquement pas de place au sein des sections villageoises, ils sont fortement impliqués dans les GIE, ce qui induit une certaine bipolarité du cadre associatif des producteurs ruraux. S'agissant de la taille des structures, les sections villageoises comtent en

moyenne 2,5 fois plus de membres mais il faut préciser que dans leur cas, la notion d'adhérent reste assez floue.

Il est supposé que les groupements constituent un meilleur cadre d'expression des solidarités communautaires traditionnelles. Un premier constat est que ces solidarités, dans les cas où elles peuvent être mises en évidence, tendent à revêtir de nouvelles formes plus marchandes. Ainsi, certaines prestations traditionnellement gratuites au groupe au bénéfice de l'individu deviennent rémunérées et les recettes distribuées sous forme de prêts aux nécessiteux. La formalisation des solidarités communautaires dans le cadre du système de crédit officiel reste toutefois une simple vue de l'esprit. En effet, contrairement à la philosophie que les pouvoirs publics cherchent à véhiculer, les solidarités ne jouent pas dans le sens d'une prise en charge solidaire du remboursement des dettes collectivement obtenues mais individuellement utilisées. Par ailleurs, la notion de responsabilité solidaire qui est un des piliers du nouveau système de crédit agricole n'existe pas dans le droit sénégalais.

En raison de leur caractère officiel, les sections villageoises sont chacune dotée d'un statut juridique de personne morale placée sous la tutelle des unions de coopératives qui existent même à l'échelle nationale. Par contre, la reconnaissance juridique et l'intégration en structures fédératives sont des situations encore exceptionnelles au niveau des GIE. Ces derniers ont des interventions relativement diversifiées dans les domaines de la production et du développement communautaire. Quant aux sections villageoises, elles ne fonctionnent en règle générale que comme demandeurs de crédit pour les facteurs de production agricoles destinés à l'usage individuel de leurs membres.

Dans ce cas comme dans l'autre, les difficultés d'accès au crédit ont sensiblement entamé l'enthousiasme initial des masses paysannes.

3.2.2 Consolidation du suivi des exploitations

Le suivi des exploitations réalisé depuis 1986 a notamment permis de cerner l'évolution concernant les intrants agricoles et l'appareil productif dans son ensemble. Pour ce qui concerne la fréquence d'utilisation de l'engrais durant les six campagnes consécutives allant de 1986-87 à 1991-92, les 240 unités suivies se répartissent ainsi:

- 0 an sur 6: 35 p.100
- 1 an sur 6: 17 p.100
- 2 ans sur 6: 11 p.100
- 3 ans sur 6: 9 p.100
- 4 ans sur 6: 10 p.100
- 5 ans sur 6: 8 p.100
- 6 ans sur 6: 10 p.100

Les rares exploitations utilisant l'engrais de façon plus ou moins régulière sont surtout celles qui sont impliquées dans la production contractuelle d'arachide de bouche ou de semences. Pour chacune des années de suivi, l'engrais est totalement absent dans à peu près 60 à 75 p.100 des exploitations selon les campagnes. En faisant le rapport entre les quantités épandues et les superficies cultivées, la moyenne obtenue est d'environ 11 kg par hectare sur les six hivernades considérées.

S'agissant des semences d'arachide, le capital a été relativement instable, ce qui s'est répercuté sur les superficies cultivées. Dans l'ensemble, les modalités de sa reconstitution sur la période 1986-1991 se résument comme suit:

- Réserves personnelles: 70 p.100
- Achats au comptant: 17 p.100
- Crédit: 13 p.100

La conservation personnelle constitue de loin la principale source d'approvisionnement en semences depuis la mise en application des mesures de la Nouvelle Politique Agricole. L'objectif de couvrir les deux tiers du capital semencier par les réserves paysannes est même dépassé en terme relatif. Toutefois, ce résultat découle surtout de la faiblesse des achats au comptant par rapport aux prévisions. Les quantités mises en réserve sont relativement moins instables que la production dont elles repré-

sentent en moyenne 14 p.100. Les coefficients de variation respectifs sont de 14 p.100 et 25 p.100 sur la période de suivi. Les fluctuations du volume des récoltes se répercutent mais pas de manière proportionnelle sur les réserves semencières.

Les achats au comptant sont réalisés soit dans le circuit officiel, soit au niveau du marché informel. Ces deux sources sont d'importance égale, la part de chacune d'elle dans la reconstitution du capital semencier de 1986-87 à 1991-92 étant de 8.5 p.100 en moyenne. On est donc assez loin des objectifs visés par l'Etat et qui consistent à injecter chaque année dans le monde rural des semences sélectionnées équivalant au tiers du capital pour en assurer le renouvellement périodique.

En confrontant la situation actuelle avec la carte variétale de référence éditée en 1988, on observe des écarts très importants. Les nouvelles variétés sont la 73-30 et la 73-33 qui doivent respectivement se substituer à la 55-437 et à la 28-206 dans des zones spécifiées. Au niveau du département de Fatick, la 55-437 est encore dominante et la 73-30 n'arrive pas à progresser. La substitution se réalise plutôt en faveur de la 73-33 appelée à remplacer la 28-206 dans les zones de Foundiougne, Kaolack et Kattine. Cette dernière variété qui doit être maintenue dans le sud de Nioko y est bousculée par la 73-33 et l'arachide de bouche. L'ancienne carte variétale se trouve fondamentalement bouleversée tandis que la nouvelle déjà remise en question est encore loin d'être effective. Si l'on descend jusqu'à l'échelle des exploitations, 44 p.100 d'entre elles ont cultivé deux à quatre variétés différentes en 1991-92. La multiplicité des variétés est plus accentuée dans les Départements de Foundiougne et Kaolack. Selon les spécialistes, cela peut entraîner une "dégradation génétique notamment par migration gamétique ou mécanique". La 28-206 qui a un cycle de 120 jours coexiste plus fréquemment avec la 73-30 (95 jours) au lieu de la 73-33 (110 jours) qui doit la remplacer dans certaines zones. La combinaison de variétés hatives et tardives serait liée au développement de la vente en vert pour les besoins de la soudure tout en étant une stratégie face aux incertitudes climatiques.

Quant aux équipements, les disponibilités actuelles et leur évolution depuis 1984 se présentent dans le tableau suivant:

Tableau 1: Disponibilités d'équipements en 1991 et variations par rapport à 1984

Types de matériel	Disponibilité en 1991	Variation par rapport à 1984	Exploitations non dotées(%)	
			1991	1984
Semoirs	391	-9,7 %	7 %	4 %
Houes	404	-10,8 %	6 %	3 %
Araras	40	-40,3 %	87 %	78 %
Charrues	7	---	97 %	---
Charrettes	204	-5,0 %	36 %	25 %

Source: Données de suivi des exploitations, ISRA, Kaolack

Les exploitations qui ne disposent d'aucun équipement pour la culture attelée représentent 5 p.100 de l'échantillon en 1991 contre 3 p.100 en 1984.

Si l'on fait le rapport entre les disponibilités actuelles en équipements et la moyenne annuelle des superficies sur la période 1984-1991, on obtient 3,2 hectares d'arachide pour 1 semoir et toutes cultures confondues, 6,5 hectares pour une houe. Les normes respectives correspondantes pour les zones Centre et Centre-Nord du Bassin Arachidier sont estimées à 3 et 3 à 4 hectares (HAVARD, 1987)

La force de traction existante en 1991 au niveau de l'échantillon se compose de 406 équins, 159 bovins et 82 asins. Par rapport à 1984, les taux de variation enregistrés sont respectivement de -8,5 p.100, -3 p.100 et +6,5 p.100. Les asins et bovins de traction sont absents dans 3 exploitations sur 4 tandis que 1 sur 20 ne dispose d'aucune force de traction. Les équins sont beaucoup plus répandus et on les trouve dans 87 p.100 des exploitations. Toutefois, leur nombre est en baisse au profit des asins plus abordables, plus faciles à entretenir mais aussi nettement

moins performants. Cette substitution n'est alors qu'une forme d'érosion qualitative du capital des exploitations agricoles.

Quant à la main d'oeuvre agricole, les effectifs ont augmenté de 9,2 p.100 entre l'hivernage de 1985 et celui de 1986. Sur les 5 autres qui suivent allant de 1987 à 1991, on observe une évolution nettement décroissante avec un rythme annuel de -9 p.100 en moyenne. Le "retour à la terre" constaté durant les premières années de la Nouvelle Politique Agricole a été favorisé par la hausse du prix de l'arachide au producteur. Cette hausse s'est trouvée psychologiquement accentuée par la suppression concomitante de la retenue forfaitaire de 20 F/ko pour les intrants.

malgré la baisse assez forte enregistrée au niveau de la main d'oeuvre, ce facteur de production n'est dans l'ensemble pas encore considéré comme étant réellement contraignant. On est tenté d'en déduire que les effectifs antérieurs étaient pléthoriques d'autant plus que les superficies totales cultivées tendent plutôt à s'accroître. Cependant, il ne faut pas perdre de vue que certains phénomènes comme la baisse de la pluviométrie et la non utilisation d'engrais facilitent le contrôle de l'enherbement et réduisent les besoins en main d'oeuvre.

3.2.3 Synthèse des acquis de 1986 à 1992

La synthèse qui s'appuie sur de nombreux documents thématiques s'articule autour de quatre grands axes à savoir les mutations du cadre associatif des producteurs ruraux, la réinsertion des opérateurs privés dans la filière arachidière, les implications de l'aménagement structurel sur l'approvisionnement du monde rural en facteurs de production et la problématique de l'autosuffisance alimentaire.

La première partie traite des structures coopératives officielles réformées et du mouvement associatif parallèle qui émerge à travers les BIC.

La deuxième partie examine l'intervention des nouveaux traitants dans la collecte des arachides et leur partenariat avec les masses paysannes. La troisième partie est axée sur les semences d'arachide que les paysans doivent eux-mêmes sécuriser pour l'essentiel. Prendraient donc la relève préoccupés les pouvoirs publics et sur l'évolution de l'appareil productif des exploitations agricoles. Dans la quatrième partie, nous examinons la question des cultures céréalières traditionnelles que les pouvoirs publics cherchent à promouvoir. Enfin, nous tirons les conclusions générales par rapport à chacun de ces quatre grands points. Un catalogue des principales publications relatives aux recherches sur l'économie de la production agricole dans le Bassin Arachidier est présenté en annexe: chaque document étant résumé en quelques lignes.

IV. RAPPORTS ET PUBLICATIONS EN 1992

1. GAYE (Matar) - 1992
Le Mouvement Associatif Rural dans le Bassin Arachidier: Caractéristiques des Structures de Base. Document de travail. ISRA. Secteur Centre-Sud, 34 p. + annexe.
2. GAYE (Matar) - 1992
Les exploitations agricoles du Bassin Arachidier face à l'ajustement structurel: Quelques repères sur l'état actuel et l'évolution récente de leurs capacités productives: ISRA. Secteur Centre-Sud, 13 p.
3. GAYE (Matar) - 1992
Le commerce informel des produits de l'agriculture sénégalaise: Cas des céréales traditionnelles et de l'arachide. Communication à la conférence sur l'intégration des marchés agricoles en Afrique de l'Ouest organisée par l'IFPRI et l'ISRA du 2 au 4 Décembre 1992 à Lissabon Portugal: 18 p.
4. GAYE (Matar) - 1992
Les recherches sur l'économie de la production agricole dans les régions de Kaolack et Fatick: Synthèse des acquis de 1986 à 1992: ISRA. Secteur Centre-sud, 63 p. + annexe.
5. GAYE (Mtar) - 1992
Le désengagement de l'Etat et la problématique des intrants agricoles au Sénégal. Societes-Espaces-Temps: 1992.I.1: pp 65-73